

RAPPORT DE GESTION 2019



**Brochure destinée aux Délégué.e.s
à l'Assemblée générale
pour la séance du jeudi 3 juin 2020**

Illustration de la page de couverture :
*Œuvre réalisée par **Alison Léger**, 2^{ème} prix du concours de l'édhéa en 2019*

Table des matières

1.	Organes de l'Association	3
1.1.	Assemblée générale : les 48 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2021	3
1.2.	Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2021	4
1.3.	Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté	4
1.4.	Jury du concours d'affiches	4
1.5.	Vérificateurs des comptes	4
1.6.	Trombinoscope des membres du Comité	5
2.	Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 3 juin 2020	6
3.	Approbation du PV de la séance du 6 juin 2019	7
4.	Rapport du président du Comité de l'Association	7
4.1.	Introduction	7
4.2.	Administration	8
4.3.	Gestion immobilière	8
4.3.1.	Bâtiment de l'ancien hôpital (ECAV puis édhea)	8
4.3.2.	Bâtiment les Martinets, réfection	9
4.3.3.	Récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2019	10
4.4.	La Résidence Plantzette	10
4.4.1.	Les faits marquants de l'année 2015	11
4.4.2.	Les faits marquants de l'année 2016	11
4.4.3.	Les faits marquants de l'année 2017	12
4.4.4.	Les faits marquants de l'année 2018	13
4.4.5.	Les faits marquant de l'année 2019	14
4.5.	Gestion financière	17
4.5.1.	Décision du service cantonal des contributions	17
4.5.2.	Résultats des placements financiers	17
4.6.	Gestion des projets de ProjetSanté	18
4.6.1.	Divers soutiens	18
4.6.2.	Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette	18
4.6.3.	Fonds Résidence Plantzette, subvention 10%	18
4.6.3.1.	Etat du versement des subventions	18
4.6.3.2.	Etat du fonds RP, subvention 10%	19
4.7.	Nos conférences	20
4.7.1.	Comment bien vieillir	20
4.7.2.	Vieillir, une chance	21
4.7.3.	Comment devient-on centenaire sans trembler ni oublier	22
4.7.4.	Pièce de théâtre «Josette, Marcel et les autres	23
4.8.	Notre concours d'affiches	24
4.9.	Exposition d'affiches à Martigny	24
4.10.	Conclusions	26
5.	Comptes 2019	27
5.1.	Comptes de fonctionnement et d'investissements	27
5.2.	Bilan au 31 décembre 2019	28
5.3.	Annexe au bilan	29
5.4.	Tableau de flux de trésorerie	30
5.5.	Rapport de l'organe de révision	31
6.	Budget 2020, modifications	32

6.1.	Affectation au fonds RP, subvention 10%	32
6.2.	Résidence Plantzette, diverses interventions non prévues au budget initial	33
6.2.1.	Transformation d'une partie de l'étage -1 en bureaux pour le CMS	33
6.2.2.	Aménagement du jardin thérapeutique	33
6.2.3.	Bâtiment Sud (OCVS), assainissement de la toiture.....	34
6.3.	Bâtiment des Martinets, sécurisation des portes d'entrée des logements	34
6.4.	Incidence sur le compte de fonctionnement	35
6.4.	Incidence sur le compte des investissements.....	35
7.	Budget 2021	37
7.1.	Le budget 2021, comparé au compte 2019 et au budget 2020 (modifié)	37
8.	Divers	38
8.1	Réflexions stratégiques du comité.....	38
8.2	Enjeux actuels et futurs pour notre association	38
8.2.1.	Bâtiment de l'ancien hôpital	38
8.2.2.	Bâtiment Les Martinets	38
8.2.3.	Résidence Plantzette	38
8.2.3.1	Mise aux normes sismiques du bâtiment Sud	38
8.2.3.2	Création d'une liaison mécanique : plateau de Plantzette, plateau de Géronde	39
8.3	ProjetSanté fêtera ses 100 ans d'existence en 2022	39
9.	Contact, buts et agenda 2020	40

Liste des tableaux

N°	Intitulé	Page
1.	Récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2019	10
2.	Inventaire des subventions payées par l'Etat du Valais et par ProjetSanté	19
3.	Compte de fonctionnement 2019, comparé à l'année 2018 et au budget 2019	27
4.	Bilan au 31 décembre 2019 comparé au bilan au 31 décembre 2018	28
5.	Tableau de flux de trésorerie pour l'année 2019	30
6.	Situation des subventions dues par ProjetSanté à la RP de 2015 à 2019	32
7.	Budget 2020 modifié	36
8.	Budget 2021 comparé au compte 2019 et au budget 2020 (modifié)	37

1. Organes de l'Association

1.1. Assemblée générale : les 48 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2021

Base statutaire : article 9 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Anniviers	Christiane Favre
Chalais	Danièle Zufferey-Wenger
	Olivier Hugo
	Jérôme Pellissier
	Alain Perruchoud
Chippis	David Rey
Crans-Montana	Sophie Berclaz Hendrickx
	Claude Crettol
	Monica Crettol
	Romaine Duc-Bonvin
	Isabelle Gaier
	Jacqueline Gammaldi
	Stéphane Pont
	Fabrice Rey
	Jean-Paul Tissières
	Sylvie Zufferey
Grône	Marcel Bayard
	Karine Crettaz
Icogne	Marie-Claire Combe
Lens	David Bagnoud
	Bertrand Emery
	Patrick Lamon (en remplacement de Philippe Emery)
Leuk Region	Rebecca Cina
	Romana Roten
	Stephan Berclaz
	Stefan Martig
	Evelyne Pfammatter
Miège	Gaëlle Oggier
St-Léonard	Claude-Alain Bétrisey
	Nicolas Pralong
Sierre	Eddy Beney
	Marc-André Berclaz
	Pierre Berthod
	Patrick Blatter
	Jérôme Crettol
	Stéphane Delaloye
	Dominique Germann
	Pierre Kenzelmann
	Anthony Lamon
	Laetitia Massy
	Nicolas Melly
	Rachel Pralong
	Laurence Salamin
	Olivier Salamin
	Pierro Vianin
	Jacques Zufferey
Venthône	Emmanuel Amoos
Veyras	Dominique Ludi

1.2. Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2021

Base statutaire : article 13 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Alain Perruchoud, Président
Olivier Salamin, Vice-président
Rebecca Cina, Membre
Romaine Duc-Bonvin, Membre
Pierro Vianin, Membre
Dominique Epiney, Secrétaire avec voix consultative

1.3. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté

Commission de construction :

Alain Perruchoud, Président ; Olivier Salamin, Pierro Vianin, membres

Commission de placement :

Alain Perruchoud, Président ; Romaine Duc-Bonvin, membre

Commission de soutien :

Olivier Salamin, Président ; Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, membres

1.4. Jury du concours d'affiches

Jury professionnel : Marie-Antoinette Gorret, Marie-Fabienne Aymon,
Alain Perruchoud, Président, Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, Olivier Salamin,
membres

1.5. Vérificateurs des comptes

Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

NB : le mandat vaut au moins jusqu'à l'approbation du décompte de construction de la Résidence Plantzette

1.6 Trombinoscope des membres du Comité



M. Alain Perruchoud

Président du Comité
Représentant des communes de la Plaine et d'Anniviers
Président de la Commune de Chalais
Président de la Commission de construction
Président de la Commission de placement
Président du Jury du concours d'affiches

2009 -



M. Olivier Salamin

Vice-Président du Comité
Représentant de la Ville de Sierre
Vice-Président de la Ville de Sierre
Président de la Commission de soutien
Membre du Jury du concours d'affiches
Membre de la Commission de construction

2013 -



Mme Rebecca Cina

Membre du Comité
Représentante des communes du district de Loèche, membres de ProjetSanté
Conseillère municipale de la Commune de Salquenen
Membre du Jury du concours d'affiches
Membre de la Commission de soutien

2017 -



Mme Romaine Duc-Bonvin

Membre du Comité
Représentante des communes de la Louable et Noble Contrée
Conseillère municipale de la Commune de Crans-Montana
Membre de la Commission de soutien
Membre de la Commission de placement
Membre du Jury du concours d'affiches

2017 -



M. Pierro Vianin

Membre du Comité
Représentant de la Ville de Sierre
Conseiller municipal de la Ville de Sierre
Membre de la Commission de construction

2017 -

2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 3 juin 2020

Lieu : En raison de la pandémie « Covid-19 » et des dispositions du Conseil fédéral en matière de réunion de personnes, l'Assemblée générale des délégués du mercredi 3 juin 2020 se fait par voie circulaire et les délégués se prononcent par bulletin de vote.

L'organisation mise en place est la suivante :

Lundi 18 mai : Envoi des documents utiles à la prise de décision :

- Rapport de gestion du comité pour l'année 2019
- Bulletin de vote
- Enveloppe réponse à poster au plus tard le **lundi 1er juin 2020 (courrier A)**

*NB : le Président, M. Alain Perruchoud, et le Secrétaire hors comité, M. Dominique Epiney (079 103 12 03), se tiennent à disposition des délégués pour répondre à toutes questions le **vendredi 29 mai de 16h00 à 18h00.***

Le Comité de ProjetSanté se réunira en séance le mercredi 3 juin 2020 pour procéder aux dépouillements des votes et établir le procès-verbal de la séance qui correspondra à l'ordre du jour suivant :

- Contrôle des présences des délégués, des communes, respectivement de la région de Loèche ;
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 6 juin 2019 : **approbation**
3. Rapport du Président du Comité : **approbation**
4. Comptes 2019, présentation – **approbation**
 - 4.1. Présentation des comptes d'exploitation, du bilan et de l'annexe
 - 4.2. Rapport de l'organe de révision
 - 4.3. Approbation des comptes et décharge du Comité : **approbation**
5. Budget 2020, modifications – **approbation**
 - 5.1. Modification à apporter au budget 2020
 - 5.2. Approbation des modifications : **approbation**
6. Budget 2021, présentation – **approbation**
 - 6.1. Présentation
 - 6.2. Discussion
 - 6.3. **approbation**
7. Divers

3. Approbation du PV de la séance du 6 juin 2019

Point 2 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juin 2019 a été adressé aux délégués le 17.12.2019 par pli simple. Il a été validé par le Comité le 12.12.2019.

Compte tenu des circonstances, le PV de l'AG du 6 juin 2019 sera adressé par courrier avec le présent rapport de gestion.

4. Rapport du président du Comité de l'Association

Point 3 de l'ordre du jour

4.1. Introduction

Le Comité, dont les membres représentent les 4 régions (Louable et Noble Contrée - la plaine et Anniviers – Ville de Sierre – district de Loèche), s'est réuni à sept reprises durant l'année 2019; il a traité 111 objets.

L'année 2019 aura été fortement marquée pour le Comité et l'Administration de Projet-Santé par la conduite du projet de rénovation et d'extension de la Clinique Sainte-Claire (CSC), en vue de la transformer en un établissement médico-social (EMS) nommé désormais « la Résidence Plantzette ».

Le Comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées. Il a poursuivi sa politique d'information à travers un cycle de conférences et la création d'affiches à destination des jeunes publics.

Dans le domaine immobilier, le Comité a travaillé sur les objets suivants :

- Bâtiment les Martinets : poursuite de l'assainissement progressif des étages des logements, réfection partielle de la façade Sud.
- Villa les Chardonnerets : le dossier a été mis en veilleuse à la suite de la décision du Conseil de fondation de l'édhéa de quitter le bâtiment de l'ancien hôpital.
- Résidence Plantzette :
 - Rencontre régulière avec les représentants des bureaux d'architecture, M. Ludovic Schober et M. Eric Papon afin de faire le point sur le déroulement du chantier, sur le respect du budget et sur les possibilités de financer les travaux.
 - Poursuite de la planification des travaux de rénovation, négociations diverses avec les services de l'Etat.
 - Mise en soumission progressive des travaux liés au second œuvre.
 - Bouquet des entreprises à fin décembre afin que le comité puisse remercier les bureaux mandatés et les artisans dont les travaux ont été adjudés.
 - Examen des demandes formulées par l'Organisation cantonale valaisanne de secours (OCVS) pour procéder à l'assainissement de la toiture (dernière intervention en 1985) et surtout procéder à l'adaptation de l'immeuble aux risques sismiques en particulier à l'occasion de séisme majeur tel que le Valais a connu le 25 janvier 1946 (+ de 6.1 sur l'échelle de Richter).
 - Examen de la demande formulée par la direction du Centre médico-social de la région de Sierre de transformer, pour répondre à ses besoins en locaux administratifs, une partie de l'étage -1 de la RP.

4.2. Administration



Notre Secrétaire de direction, Mme Bernadette Rauch, a fait valoir son droit à une retraite bien méritée après de nombreuses années d'activité. Nous la remercions pour l'engagement dont elle a fait preuve tout au long de ces années passées au service de l'hôpital de Sierre puis de ProjetSanté. Avec le projet de la Résidence Plantzette, mais également le développement du pôle « santé, social et culture », les besoins en personnel se sont accrus.

En effet, l'effectif d'autrefois n'est plus du tout en adéquation avec la charge de travail actuelle. Afin d'y faire face, le Comité a désigné notre secrétaire-comptable, Mme Geneviève Zufferey, également à la fonction de secrétaire de direction. A sa demande, sa rétribution a été mensualisée avec un taux d'activité de 60%. Les autres membres du staff administratifs sont rémunérés à l'heure. Ce qui donne une certaine souplesse dans notre organisation administrative.

4.3. Gestion immobilière

4.3.1. Bâtiment de l'ancien hôpital (ECAV puis édhea)

Ce bâtiment a été érigé en 1922 puis a fait l'objet de nombreuses constructions pour l'étendre notamment à l'Est (en particulier le département mère / enfant) et au Nord pour accueillir le plateau technique (urgences, radiologie, bloc opératoire, laboratoire, soins intensifs). Lors de la construction du nouvel hôpital en 1997, seule la partie bâtie en 1922 a été conservée. La surface au sol disponible pour l'école est d'environ 3'500 m² répartis sur 5 étages. A ce nombre, il faut rajouter les combles qui ont été aménagés en 2001. Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite à la suite du remplacement de l'ascenseur par un modèle de plus grande capacité et de l'installation d'un monte-charge donnant accès aux combles. En 2019, nous avons mandaté l'atelier d'architecture Papon pour mettre à jour les plans détaillés de l'immeuble. De plus, la nourrice d'eau de l'immeuble a été remplacée. Les montants y relatifs ont été comptabilisés dans l'entretien courant de l'immeuble.

Le produit locatif est de l'ordre de 150'000 francs.

L'assainissement du bâtiment de l'école de design et haute école d'art du Valais (édhea) s'est achevé en 2016 avec le remplacement des fenêtres. Ce chantier a occasionné une dépense de SFR. 846'365.90 bouclant ainsi **un investissement global durant une vingtaine d'années de SFR. 4'480'000.-.**

4.3.2. Bâtiment les Martinets, réfection



Ce bâtiment compte 7 étages sur rez-de-chaussée d'une surface au sol de 3'500 m², 500 m² environ par étage, dont les 4 premiers étages (y compris le rez-de-chaussée) ont une affectation administrative et dont les 3 derniers étages accueillent des logements. Le dispositif comprend 36 logements, dont 1 appartement de 3.5 pièces,

3 appartements de 2 pièces, 15 studios, 17 chambres avec douche et sanitaires.

Le produit locatif de l'immeuble est de 500'000 francs. L'entretien courant de l'immeuble a occasionné une dépense globale de SFr. 93'503.05. Parmi les éléments à relever, il y a :

- le remplacement de la porte d'entrée Nord de l'immeuble,
- l'achat d'une machine de nettoyage des sols,
- la révision des sanitaires des étages de logement en particulier la réfection des joints des douches,
- le nettoyage complet des balcons situés à l'Est, à l'Ouest et au Nord de l'immeuble et cela sur l'ensemble des étages,
- le remplacement de divers stores.

Le Comité a constaté déjà en 2017 l'urgence de procéder à l'assainissement des chambres, studios et appartements du bâtiment. En effet, il est apparu aux yeux des membres du Comité l'importance de mettre à disposition des locaux adéquats en particulier dans le contexte actuel de sous-occupation des immeubles locatifs.

A la suite de cette décision prise par le Comité, l'administration a poursuivi en 2019 les travaux de rénovation. L'assainissement comprend la réfection des sols, des murs et de l'éclairage. De plus, le mobilier installé en 1974 a également fait l'objet d'un remplacement.



D'autre part, le comité a constaté l'état de délabrement de la façade Sud de l'immeuble en particulier sa partie centrale ainsi que le socle du bâtiment constitué des étages -1 et 0. Des projections de plaques de crépi ont été constatées à l'étage -1. Cela étant, une réfection complète de la façade a été faite depuis l'étage -1 jusqu'au 7^{ème} étage. Le comité a profité de l'installation des échafaudages pour éclairer la façade, et également la fresque Lathion intitulée les oiseaux.

Par ailleurs, à la suite du départ de la COREM et de l'Office communal du travail, la direction cantonale de l'Office régional de placement (ORP) a accepté d'étendre son activité sur les locaux ainsi libérés.

Les discussions menées avec l'Etat ont permis une prise en charge par ce dernier des modifications apportées à la structure. Par contre, les interventions nécessitées par l'usage des locaux depuis 1996 ont été assumées par ProjetSanté.

Le financement de cet assainissement / réfections (SFr. 210'973.10) a été supporté par le fonds de rénovation des immeubles. Il n'a pas été nécessaire de contracter un emprunt.

4.3.3. Récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2019

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale octroyait un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Voici la récapitulation des engagements déjà effectués :

Tableau N° 1 : récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2019

Années	Martinets	édhéa	Total
2008	388'405.85	231'918.10	620'323.95
2009	846'088.20	4'547.00	850'635.20
2010	10'000.00	21'952.55	31'952.55
2011	0.00	0.00	0.00
2012	0.00	133'078.40	133'078.40
2013	0.00	0.00	0.00
2014	0.00	0.00	0.00
2015	141'288.95	508'082.45	649'371.40
2016	29'739.20	339'540.20	369'279.40
2017	0.00	0.00	0.00
2018	0.00	0.00	0.00
2019	0.00	0.00	0.00
Total	1'415'522.20	1'239'118.70	2'654'640.90

Ces engagements n'ont pas nécessité la contraction d'emprunts bancaires. Tout a été assumé par le fonds de rénovation des immeubles.

4.4. La Résidence Plantzette



Le 12 janvier 2018 constitue une étape importante dans le cadre de la rénovation de la Résidence Plantzette puisque c'est ce jour-là que la municipalité de Sierre a délivré l'autorisation de bâtir. Le Comité est reconnaissant aux autorités de la Ville de Sierre d'avoir conduit avec diligence ce dossier de mise à l'enquête publique. Cette reconnaissance vaut également pour les 14 services de l'Etat consultés dans le cadre de la procédure qui a duré moins de 4 mois.

Nous reprenons ici les propos de l'architecte cantonal qui s'est réjoui d'une telle célérité. Dans tout projet de construction, la période nécessaire à la planification du projet a souvent une durée double de la construction elle-même. En ce qui concerne le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire (CSC) en un établissement médico-social (EMS), cette règle n'est pas contredite. Nous en voulons pour preuve l'énoncé du calendrier ci-dessous :

4.4.1 Les faits marquants de l'année 2015

- **15 juin 2015**, Assemblée générale des délégués, ces derniers ont été informés des intentions du Comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire. Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).
- **Automne 2015**, les communes du district de Sierre, conduites par Mme la Préfète Tschopp, ont accepté, à l'unanimité, le principe de réaffecter la CSC en EMS. Elles ont également décidé, à l'unanimité, de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquérir la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

4.4.2 Les faits marquants de l'année 2016

- **27 avril 2016**, les délégués, réunis en assemblée générale extraordinaire, approuvaient, à l'unanimité, une série de décisions. Celles-ci autorisent le Comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à la réfection et à l'extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidents dans des chambres individuelles.
- **Session du mois de mars 2016**, le Grand Conseil approuvait, également à l'unanimité, l'ordonnance soumise par le Conseil d'État visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en biffant de celle-ci la Clinique Sainte-Claire.
- **20 mai 2016**, le bulletin officiel publiait les règles visant l'organisation du concours d'architecture pour la réfection et l'extension de la Clinique Sainte-Claire en un EMS.
- **23 juin 2016**, les représentants de ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6447 appartenant à l'Hoirie Marini, Hoirie représentée par Mme Geneviève Largey. Le montant de la transaction s'élevait à SFR. 200'000.—.
- **28 juin 2016**, le Conseil d'Etat, par sa ministre de la Santé, et les représentants de l'Association ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6448.
- **31 août 2016**, l'Hôpital du Valais cessait l'exploitation de la Clinique Sainte-Claire.
- **28 septembre 2016**, le Jury du concours d'architecture, présidé par M. Philippe Venetz, architecte cantonal, rendait sa décision. A l'unanimité de ses membres professionnels et non professionnels, le choix s'est porté sur le projet intitulé « t'as où les vignes ». Le jury proposait au maître d'ouvrage de confier à son auteur, M. Ludovic Schober, la poursuite des études en vue de sa réalisation.
- **19 octobre 2016**, ProjetSanté organisait le vernissage des différents projets élaborés par la quinzaine de bureaux d'architecture. Près de 200 convives ont pu apprécier l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. Le jury précisait « la diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme ».
- **9 décembre 2016**, signature du protocole d'accord avec le futur exploitant : le CMS de la région sierroise.

4.4.3 Les faits marquants de l'année 2017

- **1er janvier 2017**, ProjetSanté devenait propriétaire de la parcelle No 6448 et arrêta une convention avec la direction de l'EMS de Gravelone pour le soutenir dans l'entretien des bâtiments jusqu'à la période de transformation.
- **4 janvier 2017**, signature du contrat de location avec l'OCVS pour la mise à disposition du bâtiment Sud.
- **29 mars 2017**, signature de la cédule hypothécaire qui sert comme garantie au prêt accordé par la banque.
- **29 mars 2017**, signature avec la BCVs, agence de Sierre, des différents contrats.
- **30 juin 2017**, démission présentée par le Chef de projet, M. Edouard Dubuis. Le Comité confie aux membres de l'administration la charge du projet.
- **6 juillet 2017**, intervention auprès du Préfet du district de Sierre pour augmenter la capacité de l'EMS de 63 à 71 lits.
- **25 juillet 2017**, décision prise conjointement avec le futur exploitant de désigner le futur EMS « Résidence Plantzette ».
- **7 août 2017**, validation par le Comité du coût des transformations et de l'extension (non compris le terrain, le bâtiment et les frais du projet) 15.58 millions.
- **18 août 2017**, le Conseil d'Etat accepte l'augmentation du nombre de lits de 63 à 71 pour la Résidence Plantzette.
- **24 août 2017**, les riverains sont invités à une séance d'information avant que le projet soit mis à l'enquête publique. Les riverains ont ainsi pu obtenir des réponses directement du maître d'œuvre et des architectes mandatés.
- **22 septembre 2017**, le bulletin officiel publiait la mise à l'enquête publique du projet.
- **16 novembre 2017**, le Grand Conseil acceptait, à l'unanimité, le projet de décision proposé par le Conseil d'Etat qui octroyait une subvention de SFR. 5'834'776.00 pour les travaux de réfection et d'extension.



16.11.17, les député(e)s passent au vote



16.11.17, les députés ont voté

4.4.4. Les faits marquants de l'année 2018

- **12 janvier 2018**, la Commune de Sierre délivrait l'autorisation de procéder aux réfections et à l'extension de la CSC. Aucun recours n'a été déposé dans les délais requis.
- **9 avril 2018**, le Comité a procédé aux premières adjudications (maçonnerie, électricité, sanitaire, ventilation, chauffage et échafaudages).
- **18 avril 2018**, le Conseil d'Etat a homologué les décisions prises par le Comité. Les notifications aux entreprises n'ont pas suscité de recours.
- **26 avril 2018**, nouvelle invitation adressée aux riverains pour leur expliquer le déroulement des travaux.
- **4 mai 2018**, début des travaux pour l'entreprise de maçonnerie.
- **4 mai 2018**, manifestation marquant la pose de la première pierre. Ont notamment participé à la manifestation :
 - Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
 - M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet du district de Sierre
 - M. Pierre Berthod, Président de la Ville de Sierre
 - Mme Laetitia Massy, Présidente du CMS de la région de Sierre
 - M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique du Valais
 - M. Philippe Venetz, architecte cantonal
 - M. Alain Perruchoud, Président de ProjetSanté
 - M. Olivier Salamin, Vice-président de ProjetSanté
 - M. Alain de Preux, représentant de l'hôpital du Valais
 - M. Samuel Buchard, représentant de la direction du CHVR
 - M. Ludovic Schober, architecte du projet
 - M. Eric Papon, bureau d'architecture en charge de la direction des travaux



- **17 mai 2018**, adjudication des travaux du lot N° 2 (fenêtres bois métal, étanchéité, isolation périphérique).
- **1^{er} août 2018**, convention signée avec la Commune de Sierre pour la surveillance du parking situé à l'Ouest de la Résidence Plantzette.
- **19 novembre 2018**, adjudication des travaux du 3^{ème} lot (stores, installation de rafraîchissement, installations frigorifiques, chambres froides, vidoirs, cuisine professionnelle).
- **19 novembre 2018**, proposition de créer une liaison mécanique entre le plateau de Plantzette et le site de Géronde.

4.4.5 Les faits marquant de l'année 2019

- **17 janvier 2019**, adjudication des travaux du 4^{ème} lot (plâtrerie-enduits, chapes, faux-plafonds, traitement des surfaces intérieures



- **1 avril 2019**, adjudication de la signalétique.

- **18 avril 2019**, adjudication des travaux du 5^{ème} lot (ouvrages métalliques, menuiserie, revêtements de sol en matière synthétique, revêtement de sol en bois, carrelage) et des travaux de revêtement coupe-feu.



18 avril 2019, la BCVs accepte de financer des œuvres de Pierre Loye et Pierre Zufferey, qui demeurent la propriété de la Banque cantonale du Valais.

Merci à son Directeur général, M. Pascal Perruchoud.

- **30 avril 2019**, suite à l'accord donné par le comité de ProjetSanté pour la réalisation d'un jardin thérapeutique (dont le montant n'est pas compris dans le budget et sera répercuté sur la location payée par le CMS), le CMS donne son aval pour sa réalisation (sur une partie de la parcelle vigne 6447) et la répercussion de l'investissement sur le loyer.

- **7 mai 2019**, adjudication de la rénovation des monte-lits et du monte-charge.
- **23 mai 2019**, rencontre avec les voisins pour expliquer le projet de jardin thérapeutique.
- **4 juillet 2019**, le CMS résilie le protocole d'accord qui le liait à l'EMS de Gravelone à Sion.
- **Août 2019, OCVS**, à la suite d'un violent orage, des infiltrations d'eau sont découvertes au bâtiment Sud, occupé par l'OCVS. Après examen du toit, celui-ci nécessite des travaux conséquents, devisés à SFR. 295'000.-. Un projet de déplacement du local informatique est envisagé à cause du risque d'infiltration. D'autre part, ProjetSanté apprend à ce moment-là qu'une analyse sismique a été faite en 2013 et révèle que le bâtiment n'est pas aux normes. Une étude est faite pour remédier à cela avec un devis de SFR. 675'000.-. Ce montant pourrait être reporté sur celui de la location.
- **Août 2019**, adjudication du 7^{ème} lot (mobiliers spécial et mobilier de cafétéria) et adjudication du mobilier courant, du mobilier administratif, du nettoyage,
- **20 août 2019**, adjudication de la fourniture d'éclairage,
- **19 septembre 2019**, ProjetSanté résilie pour la fin novembre la convention de collaboration signée avec Gravelone le 5 octobre 2016.
- **17 octobre 2019**, adjudication des travaux suivants : détection incendie, rideau coupe-feu, équipements photovoltaïques, équipements audio, ensemble d'appareillages, système de verrouillage.
- **6 novembre 2019**, ProjetSanté et le CMS signe la convention de bail pour la Résidence Plantzette.



Mme Laetitia Massy,
Présidente du CMS



M. Alain Perruchoud, Président
de ProjetSanté



Me Anne-Lyse Salamin-
Perruchoud, avocate
spécialisée dans le droit de bail

- **12 décembre 2019**, le comité apprend que le CMS recherche des locaux pour ses bureaux. Une demande est faite de transformer les locaux de l'ancienne buanderie en bureaux. Ce projet pourrait être financé par PS et l'investissement pourrait être compensé par un loyer payé par le CMS.

- **12 décembre 2019**, adjudication des travaux de réfection de la toiture du bâtiment Sud.
- **19 décembre 2019**, le bouquet d'entreprises, dans la cafétéria de la Résidence Plantzette, marque une étape alors que les travaux approchent de la fin. Les participants sont nombreux et l'ambiance conviviale.



4.5. Gestion financière

4.5.1. Décision du service cantonal des contributions

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation dans les termes précis stipulant que «la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF». Le SCC a, par conséquent, indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

4.5.2. Résultats des placements financiers



Le Comité peut compter pour le placement de ses fonds sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité.

En 2019, la gestion financière a permis d'obtenir un montant global de SFR. 186'914.10 enregistré dans le compte d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, ProjetSanté détient 50'300 actions de la société UBS SA.

Ces titres ont été valorisé par un prix unitaire de SFr. 10 tandis que ce titre était coté à SFr. 12.22 au 31 décembre 2019.

Le fonds de fluctuation s'élève à SFr. 461'651.80 au 31 décembre 2019. Ce montant est le même que celui qui figurait au bilan au 31 décembre 2018.



Origine du mot PLANZETTE.

Vignes étagées, de tablard en tablard, de planchette en planchette, d'où le nom de «Planzette» en patois valaisan. Terre méridionale sauvage et rebelle, défrichée au pic dans un sol caillouteux où le plant de vigne a blotti ses racines. Nourri d'un sol calcaire irradié de soleil, le cep transfuse au vin de la colline de Planzette une sève brûlante au parfum de pin et de résine.

Auteur : inconnu

4.6. Gestion des projets de ProjetSanté

4.6.1. Divers soutiens

Avec le projet de la Résidence Plantzette, le Comité a décidé de ne plus inscrire de montants au budget des soutiens à accorder. C'est le résultat effectif de l'année N-1 qui définit l'enveloppe à disposition de la Commission de soutien.

C'est ainsi que pour l'année 2019 et compte tenu des bons résultats financiers, le comité a accordé à la Commission de soutien le montant de SFR. 50'000.00 inscrit dans le fonds de soutien.

Ce dernier a été utilisé comme suit :

• Solde initial du fonds	50'000.00
• Soutien accordé à la fondation Beaulieu pour le Jardin thérapeutique de l'EMS Pré du Chêne	<u>30'000.00</u>
Solde	20'000.00
• Dotation du fonds pour utilisation en 2019	<u>30'000.00</u>
Montant à disposition pour 2020	<u>50'000.00</u>

Au niveau du fonctionnement, ProjetSanté prend à sa charge une partie de la location des espaces mis à disposition du service des ambulances de l'Hôpital du Valais, soit SFR. 13'000.00.

4.6.2. Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette

Les frais de fonctionnement liés au projet de la Résidence Plantzette ont occasionné une dépense globale de SFr. 101'004.45 (année 2018 = SFR. 74'901.05 ; année 2017 = SFr.130'689.65—).

Ce sont des dépenses en lien avec le projet de réfection de la CSC qui n'affectent en rien le compte d'exploitation, c'est la raison pour laquelle ces charges sont activées au bilan de ProjetSanté dans le compte de la Résidence Plantzette. Ces montants étaient consignés lors de l'établissement du budget de construction présenté à l'Assemblée des délégués.

4.6.3. Fonds Résidence Plantzette, subvention 10%

Il est rappelé que notre Association se substitue aux communes pour doter le financement de la rénovation d'un montant correspondant au tiers de la subvention cantonale (5.835 millions), soit la somme de SFr. 1'945'000.—.

4.6.3.1 Etat du versement des subventions

Comme l'Etat du Valais a procédé en 2019 au versement du 3ème acompte (SFr.600'000.—) et du 4ème acompte (SFr. 913'578.—), ProjetSanté a versé dans le compte de construction la somme de SFr. 500'000.—, soit le tiers des subventions versées par l'Etat dans le compte de construction.

Les versements au compte de construction s'établissent comme suit :

Tableau N° 2 : Inventaire des subventions payées par l'Etat et par PS

Année	Etat du Valais	ProjetSanté	Total annuel	Total général
2018	1'180'000	400'000	1'580'000	1'580'000
2019	1'513'578	500'000	2'013'578	3'593'578
Total	2'693'578	900'000	3'593'578	

Selon la planification décidée à l'époque, l'Etat aurait dû verser la somme de SFr.1'800'000.— jusqu'au 31 décembre 2019, il a versé la somme de SFr.2'693'578.—, soit SFr. 893'578.— francs de plus. Merci à l'Etat et en particulier au Service cantonal de la Santé publique, dirigé par M. Victor Fournier.

4.6.3.2 Etat du fonds RP, subvention 10%

Durant l'année 2019, le fonds a évolué comme suit :

Solde initial	835'000.00
Dotation 2019	<u>440'000.00</u>
Sous-total	1'275'000.00
Prélèvement au fonds en 2019	<u>-500'000.00</u>
Solde final	<u>775'000.00</u>

Les dotations successives au fonds représentent la somme de 1.675 million soit le 86.1% de l'objectif. Dans le chapitre « budget 2020, modification », le comité fera une proposition pour l'alimentation du fonds.

Le fait d'utiliser la quasi-totalité de la marge d'autofinancement pour alimenter ce fonds contrevient aux dispositions statutaires, c'est la raison pour laquelle, lors de l'approbation des comptes, les délégués pourront se prononcer sur ce sujet.

4.7. Nos conférences

En 2019, nous avons innové en consacrant nos différentes conférences à une thématique unique, abordée sous des angles complémentaires au fil des soirées. *Devenir vieux, quoi de neuf ?* Le choix de ce thème nous est apparu comme une évidence en raison de notre grande actualité du moment, à savoir la construction de la Résidence Plantzette en un EMS régional. D'autre part, le vieillissement est l'un des défis socio-sanitaires majeurs du 21^e siècle. Autre nouveauté : outre des conférences, nous avons proposé une pièce de théâtre, de manière à élargir le champ exploratoire de la thématique retenue.

Ces innovations ont été très bien accueillies par le public qui s'est pressé toujours aussi nombreux à nos soirées. A chaque fois, la grande salle de l'Hôtel de Ville a fait salle comble, avec une affluence entre 250 et plus de 300 personnes. Et à chaque fois, les questions du public et les échanges ont été très nourris. Tout cela montre que nos soirées consacrées à des questions de santé, de mieux-être et de mieux-vivre ensemble répondent à une véritable attente au sein de la population régionale.

Voici, brièvement résumées, les quatre soirées (trois conférences + la représentation théâtrale) qui étaient au programme de l'année écoulée.

4.7.1 Comment bien vieillir

Prof. Christophe Büla – 4 avril 2019, Hôtel de Ville de Sierre

Judi 4 avril à 18h30
Sierre, Hôtel de Ville

Conférence publique
Comment bien vieillir?

Prof. Christophe Büla, Chef du Service de gériatrie et réadaptation gériatrique du CHUV. Auteur de *Comment mieux vieillir*, paru en 2018.



©Shutterstock

Organisation **projet.santé** avec l'appui de **cms**

Entrée gratuite

Le vieillissement est un processus inéluctable. Au-delà de 65 ans, nos organes (cœur, reins, poumons, cerveau, etc.) deviennent moins performants et se fragilisent. Si bien qu'à 85 ans, la moitié des gens souffrent de trois maladies chroniques en moyenne.

La bonne nouvelle, c'est qu'il est possible de freiner ce déclin afin de rester indépendant aussi longtemps que possible. Comme l'a expliqué le Prof. Büla, «des études scientifiques fascinantes réalisées à l'international et portant sur des dizaines de milliers de personnes révèlent qu'il existe bel et bien des profils à risque et des facteurs protecteurs». Ne pas fumer, boire modérément (5 à 10 g d'alcool/jour), manger sainement (régime méditerranéen), ne pas être en surpoids et avoir des activités physiques modérées et régulières font partie des grandes recommandations à mettre en pratique. Et bouger, ce n'est pas obligatoirement faire du sport, c'est aussi jardiner ou faire du ménage (30 minutes par jour qui peuvent être scindées en 3 x 10 minutes).



Pour le Prof. Büla, les cinquantenaires qui cumulent ces cinq bonnes habitudes ont une espérance de vie sensiblement plus longue (12 ans de plus pour les hommes et 14 ans de plus pour les femmes) que ceux qui n'observent aucune de ces consignes. Et surtout, il n'y a pas d'âge limite pour s'y mettre. Même à 85 ans ou plus, en adoptant ces comportements, on améliore son espérance de vie et on freine le processus du vieillissement.

4.7.2. Vieillir, une chance

Rosette Poletti – 15 mai 2019, Hôtel de Ville de Sierre

Rosette Poletti a esquissé une série de pistes pour mieux vivre sa vieillesse : continuer à apprendre, à être curieux et ouvert ; rester en contact avec les autres, avec amour ; lâcher prise, cesser de se dire que c'était mieux avant ; s'efforcer de tenir à distance les angoisses de mort et de maladie ; accepter ce qui est et ce qui a été : «J'ai fait du mieux que je pouvais» ; renoncer à certaines choses sans en faire un drame ; être bien dans son âge et l'assumer plutôt que d'essayer de paraître plus jeune et enfin, cultiver le pouvoir d'inspirer, car la façon d'être au monde, la capacité de résilience et la bienveillance sont des exemples puissants pour les autres.

Pour Rosette Poletti, le grand âge offre des opportunités qui font de cette étape une aventure unique. «On a alors davantage de disponibilité pour explorer le chemin de la paix et de la sagesse que les jeunes vieux fraîchement retraités, en général encore très pris par leurs activités. L'ambition et la culpabilité diminuent, alors qu'on devient de plus en plus conscient de l'importance de la compassion, de la recherche de la bonté, de l'impermanence des choses et du lâcher-prise. Voyez les centenaires : ils ont tous des problèmes liés à la transformation de leur corps, mais, en général, ils ont un optimisme à toute épreuve et vous disent que ça va. Alors oui, vivre très vieux, cela peut être une chance, une chance qui se construit».



4.7.3. Comment devient-on centenaire sans trembler ni oublier

Dr Sitthided Reymond - 25 septembre 2019, Hôtel de Ville de Sierre

Conférence publique

Comment devient-on centenaire sans trembler (Parkinson) ni oublier (Alzheimer)?

Dr Sitthided Reymond
médecin neurologue FMH



Mercredi 25 septembre à 18h30
Sierre, Hôtel de Ville

Organisation  projet
santé

avec l'appui de  cms

www.projetsante.ch
Entrée gratuite

Les conditions de la longévité sont l'un des terrains de recherche privilégiés du Dr Reymond. Il observe que les sociétés traditionnelles de la vallée himalayenne du Hunza, de l'île grecque d'Ikaria, d'Okinawa au Japon, ou encore de Nicoya au Costa Rica comptent un nombre incroyable de centenaires et que ces derniers se portent bien.

Leur longévité exemplaire s'explique par leur mode de vie. D'abord et avant tout, ces sociétés pratiquent la joie. Or l'aptitude au bonheur est le facteur neuroprotecteur le plus puissant, qu'on peut stimuler en pardonnant à ceux qui nous font souffrir. De plus, ces anciens apprécient la vie simple et les bonnes choses de l'existence et cultivent la résilience, c'est-à-dire notre capacité à survivre malgré les difficultés.

Bien manger, bien dormir, bouger, avoir un peu froid... Ce sont également d'autres facteurs de prévention importants pour augmenter les chances de

devenir centenaire sans trembler ni oublier.

En ce qui concerne la nourriture, il s'agit de privilégier des aliments antioxydants comme le curcuma, le poivre long, l'ail, l'oignon, le thym, les noix, le vin rouge (modérément) les pommes, les fraises, etc.

Pour le Dr Reymond, il n'est jamais trop tard pour s'entraîner aux bonnes pratiques : « Toutes les clés sont à l'intérieur de chacun de nous. Que ce soit par la spiritualité ou en cultivant son jardin et les liens sociaux, en mangeant bien, en se mettant en mouvement, etc., on peut nourrir à tout âge notre aptitude au bonheur ».



4.7.4. Pièce de théâtre «*Josette, Marcel et les autres...*»

Peut-on encore tomber amoureux à l'âge mûr ?»

Collectif Théâtre Forum Seniors - 28 novembre 2019, Hôtel de Ville de Sierre

Collectif Théâtre Forum Seniors

Josette, Marcel et les autres...

Peut-on encore tomber amoureux à l'âge mûr?
Les papillons sont-ils immortels?



Judi 28 novembre à 18h30
Sierre, Hôtel de Ville

Organisation  projet
santé

avec l'appui de  cms

www.projetsante.ch
Entrée gratuite

Une fois n'est pas coutume, ProjetSanté a misé sur le théâtre, avec une représentation de la pièce *Josette, Marcel et les autres...*, une création du collectif Théâtre Forum Seniors. Le public, à l'Hôtel de Ville, a réservé à la troupe, tous des aînés du Valais romand, un accueil enthousiaste et a pleinement joué le jeu. Précisons qu'il s'agissait d'une performance interactive requérant la participation des spectateurs. Ces derniers étaient invités à monter sur les planches aux côtés des acteurs pour réécrire l'histoire, celle d'un couple de vieux amoureux en butte à l'incompréhension des amis et des enfants.

Il faut dire que tomber amoureux à l'âge mûr reste souvent tabou dans notre société qui se dit pourtant libérée. Mais les interventions du public ont montré qu'il est possible de changer le scénario originel et qu'on a le droit de tomber amoureux même quand

on est vieux ! Comme le résume le collectif : «Ce n'est pas péché ! Plus largement, nous voulons démontrer que la population retraitée valaisanne est encore bien active ; les seniors sont présents et ont beaucoup de compétences à transmettre.»

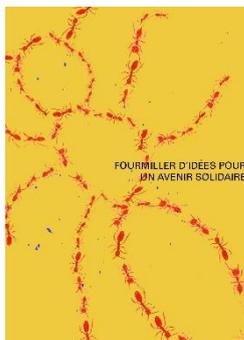
Josette, Marcel et les autres... : un moment plein de sensibilité et d'humour, tout sauf un théâtre pour vieux ! Comme on a pu l'expérimenter à Sierre, nous avons besoin de toutes les générations pour changer le monde.



RAPPORT DE GESTION 2019

4.8. Notre concours d'affiches

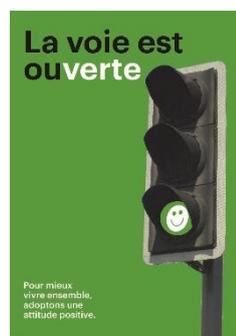
ProjetSanté organise chaque année à l'attention des élèves de l'École de design et Haute école d'art du Valais (édhéo) un concours de création d'affiches portant sur un thème touchant particulièrement les jeunes. Pour l'édition 2019, le choix de ProjetSanté s'est porté sur le thème suivant : *Vivre ensemble au 21^e siècle*. Une vingtaine d'étudiant.e.s de 2^e et 3^e année de la section graphisme ont participé au concours. Les trois premiers prix ainsi qu'un prix spécial d'encouragement (exceptionnellement décerné par le jury) ont été remis aux lauréat.e.s par les responsables de ProjetSanté.



1^{er} prix, Arnaud Wenger et Si-meon Dubuis



2^e prix, Alison Léger



3^e prix, Ryan Dessimoz



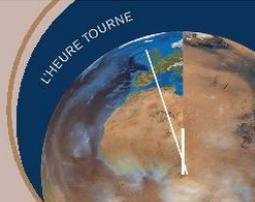
Prix spécial d'encouragement, Arnaud Stadtmann

4.9. Exposition d'affiches à Martigny

EXPOSITION
Prendre soin de soi, des autres, du monde

BEST OF des affiches créées par les étudiant-e-s de l'édhéo (École de design et Haute école d'art du Valais) dans le cadre du concours annuel ProjetSanté

À découvrir au Salon Planète Santé au CERM à Martigny
14-17 novembre 2019, 10h-19h / 10h-18h le dimanche



projet
santé
www.projetsante.ch

En novembre 2019, une trentaine des meilleures affiches créées par les élèves de l'édhéo au cours de ces dernières années ont été exposées en format mondial (90 x 128 cm) dans le cadre du Salon Planète Santé 2020 au CERM à Martigny. Cette opportunité nous a été offerte par l'Hôpital du Valais, coorganisateur du Salon. Ce rendez-vous ayant attiré quelque 30 000 visiteurs, ProjetSanté a ainsi pu bénéficier d'une belle visibilité. Outre les affiches, cette exposition a également permis au public de découvrir les différents projets et actions menés par notre association pour promouvoir la santé et le bien-être.

ProjetSanté a insisté sur le message suivant lors de cet événement : ces affiches en format mondial sont à disposition des communes, des centres scolaires, des institutions et des organisations de prévention pour des expositions temporaires. L'intérêt est tout autant esthétique que sociétal, car ces œuvres sont à même de stimuler la réflexion sur des thèmes sensibles (*le défi du vivre ensemble au 21^e siècle* (concours 2019), *protéger l'environnement* (2018), *l'obésité* (2017), *la violence* (2016), *l'alcoolisme* (2015), *le suicide* (2014), etc.)



Jean-Paul Felley, directeur de l'édhéa avec des étudiants.e.s



Lors du vernissage, Geneviève Zufferey, de Projet Santé, avec Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais et, tout à droite, Victor Fournier, chef du Service cantonal de la Santé publique

4.10. Conclusions

Arrivé au terme de son rapport d'activité, le Comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets, mais également aux conférenciers venus d'horizons divers pour transmettre à la population valaisanne des informations sur des sujets sensibles et d'actualité. Merci également à l'école de design et haute école d'art du Valais, dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Nos remerciements vont également à l'endroit des services de l'Etat du Valais qui nous apportent leur contribution technique au projet de la Résidence Plantzette qui est à la fois complexe et compliqué.

Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus haut. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

Pour le Comité de ProjetSanté

Alain Perruchoud, Président

5. Comptes 2019

Point 4 de l'ordre du jour

Point 4.1. de l'ordre du jour

5.1. Comptes de fonctionnement et d'investissements

Tableau N° 3 : Compte de fonctionnement 2019, comparé à l'année 2018 et au budget 2019

Libellé	Compte 2019	Compte 2018	Budget 2019
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	180 046,50	147 846,50	163 200,00
Matériel nettoyage et autres	15 227,10	11 480,55	12 000,00
Entretien et réparation	145 959,25	128 277,35	102 500,00
Eau et énergie et taxes	124 657,65	122 266,75	162 000,00
Assurances	10 137,05	9 786,40	16 500,00
Amortissement	15 000,00	14 327,35	10 000,00
Affectation au fonds de rénovation	0,00	0,00	0,00
Intérêts et frais de titres	12 758,50	12 637,55	21 000,00
Autres charges	51 992,10	49 817,68	49 000,00
./. Encaissement des charges	-189 480,30	-184 936,40	-185 000,00
Charges de fonctionnement	366 297,85	311 503,73	351 200,00
Loyers Martinets	505 662,11	496 659,00	499 000,00
Loyers ancien hôpital	144 656,70	141 866,00	142 000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 240,00	24 000,00
Loyers Résidence Plantzette	0,00	0,00	0,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS	0,00	0,00	0,00
Loyers Vignes	588,00	588,00	500,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	32 700,00	34 095,05	33 000,00
Subventions rénovation ECAV (2001)	0,00	6 000,00	0,00
Intérêts sur placement et titres	222 124,10	75 695,00	50 000,00
Produits de fonctionnement	929 970,91	779 143,05	748 500,00
Sous-total exploitation ordinaire	563 673,06	467 639,32	397 300,00
Charges directes Projet Santé	119 813,20	105 864,60	61 600,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	0,00	
Dotation au fonds RP, subvention 10%	440 000,00	360 000,00	330 000,00
Sous-total Projet Santé	559 813,20	465 864,60	391 600,00
Résultat global	3 859,86	1 774,72	5 700,00
Amortissements comptables	15 000,00	14 327,35	10 000,00
Dotation aux fonds	440 000,00	360 000,00	330 000,00
Prélèvement aux fonds RP + Rénovation	-660 973,00	-845 254,25	
Marge d'autofinancement	-202 113,14	-469 152,18	345 700,00
2. Investissements	Comptes 2019	Comptes 2018	Différence
RP, investissements 2019	-6 573 248,76	-2 530 567,75	-4 042 681,01
RP, subventions cantonales	1 513 578,00	1 180 000,00	333 578,00
RP, subventions communales par ProjetSanté	500 000,00	400 000,00	100 000,00
ECAV, parking, barrière	0,00		0,00
Investissements nets	-4 559 670,76	-950 567,75	-3 609 103,01
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-4 761 783,90	-1 419 719,93	-3 342 063,97

5.2. Bilan au 31 décembre 2019

Tableau N° 4 : Bilan au 31 décembre 2019 comparé au bilan au 31 décembre 2018

ACTIF	31.12.2019	31.12.2018
Actifs circulants	CHF	CHF
Caisse	668,40	1 208,35
Banques c/c, UBS SA+BCVs	2 993 805,08	998 568,88
Banque, cpte construction, BCVs	3 618 112,85	8 699 314,15
Débiteurs	78 667,30	134 180,40
Provision du croire	-10 000,00	-2 635,00
Actifs transitoires	924 123,70	1 000,00
Titres cotés en bourse	503 000,00	2 849 520,50
Total actifs circulants	8 108 377,33	12 681 157,28
Actifs immobilisés		
Titres de publicité	1,00	1,00
Matériel informatique, mobilier de bureau	5 000,00	10 000,00
Immeubles Les Martinets	1,00	1,00
Immeuble Ancien Hôpital	1,00	1,00
Villa les Chardonnerets	1,00	1,00
Parking ECAV et Martinets	10 000,00	20 000,00
Immeuble Résidence Plantzette	10 393 010,90	5 827 269,59
Vigne H. Marini	202 138,20	202 138,20
Total actifs immobilisés	10 610 153,10	6 059 411,79
TOTAL DE L'ACTIF	18 718 530,43	18 740 569,07
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Créanciers	2 328 462,00	2 071 903,40
Passifs transitoires	98 509,10	109 993,10
Emprunt à court terme	0,00	0,00
Emprunt à long terme	11 400 000,00	11 400 000,00
Crédit LIM	0,00	0,00
Fonds de rénovation d'immeuble	387 225,00	598 198,10
Provision fluctuation des titres	461 651,80	461 651,80
Fonds soutien ProjetSanté	50 000,00	50 000,00
Provision franchise assurances	30 000,00	30 000,00
Fonds RP, subvention 10%	775 000,00	835 000,00
	15 530 847,90	15 556 746,40
Capitaux propres		
Capital propre	3 183 822,67	3 182 047,95
Résultat de l'exercice	3 859,86	1 774,72
	3 187 682,53	3 183 822,67
TOTAL DU PASSIF	18 718 530,43	18 740 569,07

5.3. Annexe au bilan

- Principes comptables retenus

Les comptes sont tenus sur la base du Code des obligations, article 957 et ss. Par ailleurs, le comité retient le principe de précaution pour l'établissement des comptes et du bilan.

- Engagement produits dérivés

Au 31 décembre, il n'y a aucun engagement pour les produits dérivés.

- Valeur Incendie

SFR.

Le bâtiment de l'ancien hôpital (édhéo)	8'138'459.00
Les Martinets	9'323'312.00
Les Martinets, marchandises	300'000.00
Les Chardonnerets	571'830.00
Résidence Plantzette (anc. Clinique Sainte-Claire)	16'171'911.00
Résidence Plantzette - marchandises / installations	100'000.00
Total	34'605'512.00

- Cautionnement accordé : néant.

- Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes:

- Association Pfy/Finges, activités sportives pour personnes âgées de 40 à 65 ans 5'000.00
- Projet Valais Wallis future 45'000.00
- Résidence Pré du Chêne, Venthône, jardin thérapeutique 30'000.00

Total

80'000.00

- Incidence de la pandémie Covid-19 ?

La pandémie liée au Covid-19 dans le monde ne devrait pas impacter le volume des recettes de notre Association, car nos locataires relèvent de structures publiques (Etat du Valais, HES, Hôpital du Valais, Conférence des présidents du district de Sierre). Par contre, cette pandémie a eu un effet direct sur la bourse. Cela étant, le comité a, selon son principe de précaution, ramené la valeur des actions détenues auprès de la société UBS SA à 10 francs, alors que le titre était coté à 12.22 francs au 31 décembre 2019.

5.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau N° 5 : Tableau de flux de trésorerie pour l'année 2019

Tableau de flux de trésorerie		
	2019	2018
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	3'859.86	1'774.72
Amortissements sur immobilisations	15'000.00	14'327.35
Corrections valeurs sur titres	(186'914.10)	-
Variations provisions/fonds :		
- Attribution fonds RP	440'000.00	360'000.00
- Utilisation fonds RP	(500'000.00)	(400'000.00)
- Participation au financement RP par PS	500'000.00	400'000.00
- Fonds de soutien à Projet Santé	30'000.00	29'000.00
- Du croire	7'365.00	-
Cash flow intermédiaire	309'310.76	405'102.07
Variation créances locataires	35'913.10	20'790.05
Variation Impôt anticipé	19'600.00	11'725.00
Variation du compte actif de régularisation	(9'545.70)	7'258.60
Variation du compte passif de régularisation	(41'484.00)	(6'928.22)
Variation des créanciers	256'558.60	(84'597.00)
ACTIVITE D'EXPLOITATION	570'352.76	353'350.50
II. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT		
Matériel informatique	-	(14'327.35)
Mobilier Martinet	(33'152.00)	(98'126.70)
Travaux Rénovation Résidence Plantzette	(6'472'244.31)	(2'455'666.70)
Frais fonctionnement nets activés résidence Plantzette	(101'004.45)	(74'901.05)
Projets divers	(6'070.55)	-
Rénovations bâtiments - par fonds rénovation	(177'821.10)	(276'123.30)
Titres UBS	(243'938.00)	-
Titres Nestlé	877'465.60	(841'890.00)
Titres Novartis	1'716'740.60	-
Encaissements sur Call/Put par réserve fluctuation	183'166.40	112'947.25
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	(4'256'857.81)	(3'648'087.85)
III. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Variation des emprunts - Crédit LIM - par subvention	-	(6'000.00)
Subventions Etat du Valais	600'000.00	1'180'000.00
Emprunt bancaire	-	7'400'000.00
ACTIVITE DE FINANCEMENT	600'000.00	8'574'000.00
Total des flux de fonds (I+II+III)	(3'086'505.05)	5'279'262.65
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	9'699'091.38	4'419'828.73
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	6'612'586.33	9'699'091.38
Diminution (-) / Augmentation (+) trésorerie	(3'086'505.05)	5'279'262.65
Différence entre les flux et l'augmentation de la trésorerie	0.00	0.00

Source : rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2019.

NB : Ce tableau n'intègre pas le 4^{ème} acompte de la subvention RP décidé par l'Etat du Valais communiqué à fin décembre 2019 mais versé en février 2020.

Rapport de révision des comptes de l'exercice

Allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour :

Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Communes des Districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Eddy Duc
Réviseur Responsable
Sierre

Sébastien Duc
Réviseur Agréé
Sierre

Sierre, le 11 mai 2020

Page 1

Av. Général Guisan 29, CH-3960 Sierre • T: +41(0)27 455 60 83 • F: +41(0)27 456 10 54 • E: info@dsfiduciaire.ch • W: www.dsfiduciaire.ch

6. Budget 2020, modifications

Point 5 de l'ordre du jour

Le budget 2020 a été approuvé par l'Assemblée des délégués en juin 2018, soit un mois après la pose de la première pierre de la Résidence Plantzette. Nous avons prévu pour l'exploitant une mise à disposition de l'immeuble dès le 1^{er} janvier 2020. Dans les faits, l'exploitant a pu prendre possession des locaux à partir du 23 mars 2020, soit durant la période de pandémie Covid-19. Le contrat de location a pris effet au 1^{er} avril 2020. Le Comité de ProjetSanté a facturé le premier mois le 20% du loyer mensuel, puis le 50% du loyer pour le 2^{ème} mois et finalement le 75% du loyer le 3^{ème} mois. Ainsi, ce n'est qu'à partir du 1^{er} juillet que l'EMS s'acquittera de la totalité du loyer. Il pourra dès cette date encaisser le loyer de l'OCVS. Cette mise à disposition retardée impacte, tant le budget de fonctionnement des recettes (loyer) que celui des charges (intérêts et amortissements). **Nous renonçons à modifier le budget 2020 pour cette mise à disposition retardée à l'exception des éléments figurant au chapitre 6.1.**

Par contre, des éléments significatifs, qui dépassent le cadre annuel et sont donc considérés comme des investissements, doivent être entrepris en 2020. Le comité de ProjetSanté a contacté la Banque Cantonale du Valais pour financer partiellement ces projets. Un montant de SFr. 1'150'000. — a été demandé. Ce prêt est garanti par une augmentation de la cédula hypothécaire de 11.4 millions à 12.55 millions. Comme ces projets influencent le budget d'investissements, le Comité de ProjetSanté demande donc l'aval des délégués à ces différents projets.

6.1. Affectation au fonds RP, subvention 10%

Le Grand Conseil a octroyé pour le projet de la RP un montant de 5,835 millions. Ce montant correspond au 30% des dépenses reconnues, le taux inscrit dans la loi est normalement de 20% des dépenses reconnues. Néanmoins, la loi autorise le canton à verser un montant supplémentaire de 10% dans le cas où les communes paient également au projet le 10% des dépenses reconnues.

Cela étant, comme ProjetSanté s'est substitué aux communes du district de Sierre, il s'est engagé à verser au projet la somme de SFr. 1'945'000. — .

Le comité a constitué un fonds destiné à financer sa part aux travaux de la RP.

Tableau N° 6, situation des subventions dues par PS à la RP de 2015 à 2019

Années	Dotation	Solde
2015, Comptes	200'000.-	200'000.0
2016, Comptes	300'000.-	500'000.0
2017, Comptes	375'000.-	875'000.00
2018, Comptes	360'000.-	1'235'000.00
2019, Comptes	440'000.-	1'675'000.00

Ainsi, il ne subsiste plus que le montant de SFr. 270'000.— pour atteindre l'objectif décrit au paragraphe 2. Comme le budget 2020 prévoit le montant de SFr. 370'000.—, le comité propose de ramener ce montant à SFr. 270'000.— et d'utiliser la différence, soit SFr. 100'000.—, pour doter le fonds de rénovation des bâtiments.

6.2. Résidence Plantzette, diverses interventions non prévues au budget initial

6.2.1. Transformation d'une partie de l'étage -1 en bureaux pour le CMS



A la suite de la décision prise par la régie fédérale des CFF de donner un délai de congé au CMS pour les locaux occupés à la gare de Sierre, la direction du CMS a recherché une autre localisation.

Parmi les scénarii présentés, le CMS de la région de Sierre a opté pour transformer l'ancienne buanderie de la Résidence Plantzette en bureaux. Le projet conduit par l'architecte Schober intègre les standards définis par l'Hôpital du Valais pour l'aménagement des bureaux, notamment le nombre de m² par place de travail.

Le devis du projet s'élève à SFr. 990'000.— (+/- 15%).

Le CMS a émis le souhait que PS finance ces travaux et récupère le montant investi par analogie à la convention bail du 6 novembre 2019, soit par une augmentation du montant de la location annuelle. Ce loyer sera comptabilisé sur le compte du CMS et non de la Résidence Plantzette.

6.2.2. Aménagement du jardin thérapeutique



Dans le but de disposer des surfaces de terrain nécessaires à la mise en œuvre d'un EMS de qualité, le comité a, en 2016, acquis la parcelle située au Nord de la Résidence Plantzette d'une surface de 1'462 m².

Après discussion avec l'exploitant et le bureau d'architecture, le comité a validé la proposition d'utiliser partiellement cette parcelle

En considérant les travaux annexes (peinture, carrelage, électricité), le montant du devis s'élève à SFr. 235'000.—. Le Comité aurait pu utiliser le fonds de rénovation. Il a préféré inscrire ce montant au bilan qui sera amorti successivement durant les 10 prochaines années.

6.4. Incidence sur le compte de fonctionnement

Point 5.1 de l'ordre du jour

Incidence sur le compte de fonctionnement : aucune.

6.4. Incidence sur le compte des investissements

Réf.	Objet	Montants
6.2.1.	RP, aménagement bureaux pour le CMS	990'000
6.2.2.	RP, aménagement jardin thérapeutique	390'000
6.2.3.	RP, assainissement toiture bâtiment Sud (OCVS)	295'000
6.3.	Martinets, remplacement portes d'accès logements	235'000
	Sous-total	1'910'000
	Inscrit déjà au budget d'investissement	7'000'000
	Nouveau montant au budget d'investissement	8'910'000

Tableau N°7; Budget 2020 modifié (dernière colonne)

Libellé	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	B 2020 modifié
1. Fonctionnement				
Salaires et charges	147'846.50	163'200.00	156'500.00	156'500.00
Matériel nettoyage et autres	11'480.55	12'000.00	13'000.00	13'000.00
Entretien et réparation	128'277.35	102'500.00	102'500.00	102'500.00
Eau et énergie et taxes	122'266.75	162'000.00	105'500.00	105'500.00
Assurances	9'786.40	16'500.00	19'000.00	19'000.00
Amortissement	14'327.35	10'000.00	430'000.00	430'000.00
Affectation au fonds de rénovation	0.00	0.00	0.00	100'000.00
Intérêts et frais de titres	12'637.55	21'000.00	141'000.00	141'000.00
Autres charges	49'817.68	49'000.00	65'000.00	65'000.00
./. Encaissement des charges	-184'936.40	-185'000.00	-164'000.00	-164'000.00
Total des charges de fonctionnement	311'503.73	351'200.00	868'500.00	968'500.00
Loyers Martinets	496'659.00	499'000.00	513'500.00	513'500.00
Loyers ancien hôpital	141'866.00	142'000.00	145'000.00	145'000.00
Loyers Villa les Chardonnerets	24'240.00	24'000.00	24'000.00	24'000.00
Loyers Résidence Plantzette	0.00	0.00	590'000.00	590'000.00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS	0.00	0.00	0.00	0.00
Loyers Vignes	588.00	500.00	500.00	500.00
Loyers Parking ECAV + Martinets	34'095.05	33'000.00	33'000.00	33'000.00
Subventions rénovation ECAV (2001)	6'000.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts sur placement et titres	75'695.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
Total des produits de fonctionnement	779'143.05	748'500.00	1'356'000.00	1'356'000.00
Sous-total exploitation ordinaire	467'639.32	397'300.00	487'500.00	387'500.00
Charges directes Projet Santé	105'864.60	61'600.00	116'500.00	116'500.00
Projet Résidence Plantzette	0.00	0.00	0.00	0.00
Affectation au fonds CSC, subvention 10%	360'000.00	330'000.00	370'000.00	270'000.00
Sous-total Projet Santé	465'864.60	391'600.00	486'500.00	386'500.00
Résultat global	1'774.72	5'700.00	1'000.00	1'000.00
Amortissements comptables	14'327.35	10'000.00	430'000.00	430'000.00
Dotation aux provisions	360'000.00	330'000.00	370'000.00	370'000.00
Marge d'autofinancement exploitation	376'102.07	345'700.00	801'000.00	801'000.00
2. Investissements	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	B 2020 modifié
Résidence Plantzette	2'530'567.74	5'000'000.00	7'000'000.00	8'910'000.00
Subventions cantonales	-1'180'000.00	-950'000.00	-950'000.00	-950'000.00
Subventions communales par ProjetSanté	-400'000.00	-315'000.00	-315'000.00	-315'000.00
Parking ECAV		0.00	0.00	0.00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-574'465.67	-3'389'300.00	-4'934'000.00	-6'844'000.00

7. Budget 2021

Point 6 de l'ordre du jour

7.1. Le budget 2021, comparé au compte 2019 et au budget 2020 (modifié)

Tableau N°8; Budget 2021 comparé au compte 2019 et au budget 2020 (modifié)

Libellé	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	180'046.50	156'500.00	205'300.00
Matériel nettoyage et autres	15'227.10	13'000.00	11'000.00
Entretien et réparation	145'959.25	102'500.00	152'500.00
Eau et énergie et taxes	124'657.65	105'500.00	106'000.00
Assurances	10'137.05	19'000.00	21'500.00
Amortissement	15'000.00	430'000.00	435'000.00
Affectation au fonds de rénovation	0.00	100'000.00	265'000.00
Intérêts et frais de titres	12'758.50	141'000.00	136'000.00
Autres charges	51'992.10	65'000.00	49'000.00
./. Encaissement des charges	-189'480.30	-164'000.00	-162'000.00
Charges de fonctionnement	366'297.85	968'500.00	1'219'300.00
Loyers Martinets	505'662.11	513'500.00	507'000.00
Loyers ancien hôpital	144'656.70	145'000.00	145'000.00
Loyers Villa les Chardonnerets	24'240.00	24'000.00	24'000.00
Loyers Résidence Plantzette	0.00	590'000.00	670'000.00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0.00	0.00	0.00
Loyers Vignes	588.00	500.00	500.00
Loyers Parking ECAV + Martinets	32'700.00	33'000.00	33'000.00
Intérêts sur placement et titres	222'124.10	50'000.00	50'000.00
Produits de fonctionnement	929'970.91	1'356'000.00	1'429'500.00
Sous-total exploitation ordinaire	563'673.06	387'500.00	210'200.00
Charges directes Projet Santé	119'813.20	116'500.00	209'500.00
Projet Résidence Plantzette	0.00	0.00	0.00
Affectation au fonds CSC, subvention 10%	440'000.00	270'000.00	0.00
Sous-total Projet Santé	559'813.20	386'500.00	209'500.00
Résultat global	3'859.86	1'000.00	700.00
Amortissements comptables	15'000.00	430'000.00	435'000.00
Dotation aux fonds	440'000.00	370'000.00	385'000.00
Prélèvement aux fonds	-660'973.00	-260'000.00	
Marge d'autofinancement (sans prélèvement)	-202'113.14	541'000.00	820'700.00
2. Investissements			
Résidence Plantzette	-6'573'248.76	-8'910'000.00	-2'800'000.00
Subventions cantonales	1'513'578.00	950'000.00	950'000.00
Subventions communales par ProjetSanté	500'000.00	315'000.00	315'000.00
Parking ECAV	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	-4'559'670.76	-7'645'000.00	-1'535'000.00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-4'761'783.90	-7'104'000.00	-714'300.00

8.1 *Réflexions stratégiques du comité*

Régulièrement, le comité fait une réflexion sur les enjeux actuels et futurs de notre association qui trouve naissance dans les orientations futures de notre patrimoine immobilier. En effet, les décisions prises au niveau cantonal impactent directement notre association. Nous pensons en particulier à l'édhéa ainsi qu'à l'OCVS. De plus, les normes se renforcent considérablement et nous devons progressivement nous y adapter ceci pour la sécurité des personnes et des immeubles.

8.2 *Enjeux actuels et futurs pour notre association*

Nous détaillons ci-dessous les enjeux actuels et futurs pour notre association.

8.2.1. *Bâtiment de l'ancien hôpital*

En novembre 2018, la direction de l'édhéa a informé la population, via les médias, de sa volonté de quitter le bâtiment de l'ancien hôpital. Grâce aux engagements des édiles des villes de Sierre et de Sion, il a été convenu de maintenir cette école à Sierre.

L'administration de ProjetSanté dispose désormais des plans détaillés de l'immeuble. Ceux-ci ont été officiellement remis à l'Hôpital du Valais ainsi qu'au Département de la santé publique du canton du Valais, présidé par Mme la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

La décision prise par l'édhéa de déplacer l'école du site actuel dans le périmètre des Condémines au Nord des voies CFF a impliqué des réflexions stratégiques de la part du Comité. En effet, le déménagement se fera à moyen terme et ce laps de temps permet au Comité d'envisager plusieurs scénarii. Parmi ceux-ci, le Comité s'est approché de la direction de l'hôpital du Valais pour mesurer son éventuel intérêt à occuper ces locaux. Des démarches semblables ont été initiées auprès de l'Etat du Valais.

8.2.2. *Bâtiment Les Martinets*

Outre le remplacement des portes des logements pour les étages 3, 4, 5 et 6 afin d'assurer la sécurité de ses occupants en cas d'incendie, le Comité réfléchit également à la mise à niveau de l'immeuble afin qu'il réponde aux normes en cas de séismes majeurs. Ce projet s'inscrit dans la durée, mais ne peut être occulté face aux demandes des locataires de disposer de locaux qui soient conformes aux normes actuelles.

8.2.3. *Résidence Plantzette*

8.2.3.1 *Mise aux normes sismiques du bâtiment Sud*

En automne 2019, la direction de l'OCVS a demandé la mise aux normes du bâtiment Sud. Une étude avait été réalisée en 2013 déjà et avait démontré la faiblesse de l'immeuble. En effet, le risque sismique est conséquent pour cet immeuble ce d'autant plus qu'il est utilisé pour être le cœur du secours en Valais en cas de séisme majeur. Comme le déménagement de l'OCVS est programmé au plus tôt en 2023, il est nécessaire d'entreprendre rapidement les travaux.

8.2.3.2 *Création d'une liaison mécanique : plateau de Plantzette, plateau de Géronda*

Jusqu'au 31 août 2016, la Clinique Sainte-Claire était un établissement de soins. Les patients en soins gériatriques et psycho-gériatriques séjournaient en moyenne durant une période inférieure à 30 jours. Les patients restaient en chambre durant leur séjour hospitalier.

Depuis sa transformation en un établissement médico-social, qui est un lieu de vie, la Résidence Plantzette accueille des résidents qui séjourneront en moyenne durant une période moyenne de trois ans. Ainsi, le profil des résidents ne peut être comparé à celui des patients hospitalisés. C'est ainsi que la majorité des résidents souhaitent des espaces de rencontre, de déambulation pour pouvoir vivre adéquatement. Une des opportunités pour renforcer ces espaces serait l'aménagement d'une liaison mécanique entre le plateau de Plantzette et le plateau de Géronda. La dénivellation est de l'ordre de 25 mètres. Une pré-étude a démontré sa faisabilité et a mis en évidence un engagement financier d'un million de francs. S'agissant d'une liaison publique, le financement, si le projet se concrétise, passe par un financement public/privé.

8.3 *ProjetSanté fête ses 100 ans d'existence en 2022*

C'est en effet en 1922 que fut constituée l'Association de l'hôpital de Sierre. Son appellation a évolué en fonction des décisions prises par le canton en matière de planification hospitalière pour aboutir, au début des années 1980, au nom de « Association de l'Hôpital régional de Sierre et de Loèche ».

Avec la fusion des hôpitaux en 2004, le Conseil d'Administration de l'époque a proposé à ses délégués de conserver l'Association, de modifier ses buts et de la porter sous l'appellation « Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre/Loèche », intitulée plus sobrement ProjetSanté.

1922 – 2022, 100 ans.

Cela étant, le Comité propose de marquer de manière tangible l'étape de ce centenaire. Si au 75^{ème} anniversaire, l'hôpital avait contacté les plus célèbres plumes de la science médicale pour en faire un ouvrage bilingue, le Comité souhaite marquer l'événement du centenaire par des manifestations proches de la population. Des orientations générales ont été définies. Il faut maintenant les travailler pour les concrétiser.

En 2022, l'hôpital de Sierre fête également ses 25 ans d'activité puisque c'est le 23 avril 1997 que fut posée la dernière pièce à l'édifice.

Pour le Comité de l'Association

Alain Perruchoud, Président

Dominique Epiney, Secrétaire

Sierre, le 3 juin 2020

9. Contact, buts et agenda 2020

ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: ProjetSanté
Route de la Bonne-Eau 18
3960 Sierre

Adresse courriel: projetsante@projet-sante.ch

Téléphone : 027 565 18 90

Présence les
lundi de 8h30 à 11h30
mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
jeudi de 8h30 à 11h30
vendredi de 8h30 à 11h30

Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Ergisch, Gampel-Bratsch, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à sa reprise par le canton du Valais.

Agenda 2020

- 3 juin 2020 Assemblée générale de ProjetSanté
- Septembre 2020 : La session du jury du concours d'affiches 2020 prévue ce printemps a été reportée au mardi 15 septembre.
- Thème proposé cette année aux élèves de l'édhéa : *Inclure les personnes en situation de handicap : un défi et une richesse.*
- En raison de la pandémie du Covid-19, le programme de conférences 2020 (thématique : Mourir) a dû être réduit à deux soirées au lieu de quatre.*
- 21 octobre 2020 : *Mourir dans la tendresse*, Rosette Poletti (conférence prévue initialement le 29 avril 2020).
- 18 novembre 2020 : *Le point sur les directives anticipées*, Me Jean-Pierre Dumoulin (conférence prévue initialement le 11 mars 2020).